BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1764

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

317 542 199 RCS Coutances.
LEBRUN S.A.S..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 384300.00 EUR.
Adresse : la Thébaudière, 50150 Sourdeval.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 11 novembre 2025, La société ORFEVRERIE DE LA TOUR, société par actions simplifiée au capital de 302 000 euros, dont le siège social est La Thébaudière 50150 SOURDEVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 411 411 267, et la société LEBRUN S.A.S, société par actions simplifiée au capital de 384 300 euros, dont le siège social est rue de La Thébaudière 50150 SOURDEVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 317 542 199, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ORFEVRERIE DE LA TOUR par la société LEBRUN S.A.S. La société ORFEVRERIE DE LA TOUR ferait apport à la société LEBRUN S.A.S de la totalité de son actif, soit 417 774,43 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 266 985,81 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 150 788,62 euros. La société LEBRUN S.A.S détenant la totalité des 5 100 actions composant le capital social de la société ORFEVRERIE DE LA TOUR, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ORFEVRERIE DE LA TOUR détenues par LEBRUN S.A.S un mali de fusion de 125 407,30 euros. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025 à minuit. La société ORFEVRERIE DE LA TOUR sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de COUTANCES au nom des deux sociétés le 14 novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.